

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR BLAISE SCHÜLL, DÉPUTÉ (PCSI), INTITULÉE « UTILISATION DES AUTOMATES DES GARES POUR ACHETER DES STUPÉFIANTS : QUE FAIT LE CANTON ? » (N°3390)**

En se basant sur les activités des instances judiciaires des deux dernières années (sources OFS 2019 – 2020), le Gouvernement peut répondre aux questions de la manière suivante :

**1. Un suivi auprès des gares équipées de ces automates est-il effectué par la Police cantonale ?**

Depuis 2019, les enquêtes pénales n'ont pas montré une quelconque activité des dealers avec ce mode opératoire. Il en est de même pour les consommateurs. La Police cantonale n'a donc pas effectué de suivi particulier sur ces automates.

**2. Est-il exact que dans le Jura, comme mentionné dans l'article, cette manière de faire est encore en vigueur ?**

Quand bien même la Police cantonale n'a pas détecté ce mode opératoire dans le cadre de ses affaires, il est peu vraisemblable qu'une telle pratique sur notre territoire ne puisse être totalement exclue. Il convient de rappeler que le suivi de l'utilisation d'une cryptomonnaie est hautement complexe (pour pouvoir identifier les dealers via les automates CFF, il convient par exemple de demander aux CFF de fournir toutes leurs transactions Bitcoin et d'analyser quel porte-monnaie a eu des recharges suspectes). Investiguer dans ce domaine ne répond pas à la politique criminelle cantonale actuelle, le deal sur le Canton du Jura étant clairement et majoritairement en mode opératoire « standard », à savoir par des transactions physiques entre les dealers et les consommateurs.

**3. Des interpellations ou dénonciations ont-elles déjà été effectuées dans notre Canton ?**

Non, aucune interpellation ou dénonciation en lien avec cette thématique n'a été effectuée sur territoire jurassien.

**4. Comment le Gouvernement envisage-t-il de lutter contre cette nouvelle variante de la criminalité ?**

Dans le programme de législature 2016-2020, la Police cantonale avait pour mission et objectif de développer la lutte contre de la cybercriminalité. Cet objectif a été atteint, le développement d'un processus pour la gestion de la cybercriminalité au sein de la Police cantonale, en collaboration avec les polices cantonales romandes, la formation cyber de l'ensemble du corps de police, les modifications des formulaires des plaintes de la police et de la base de données police, l'interface entre la base de données police et PICSEL (plateforme du Concordat romand), le développement des analyses du renseignement cyber et des enquêtes, de même que la collaboration avec le centre de compétence romand dans le domaine de la cybercriminalité (RC3 de Genève) pour la lutte contre les formes particulières de cybercriminalité (ransomware, darknet, monitoring dans la lutte contre la pédocriminalité, outil informatique spécifique, cryptomonnaie). Un poste au sein de la Police judiciaire a également été réorienté sur la problématique cyber. La Police cantonale et les instances judiciaires cantonales disposent ainsi des outils nécessaires pour détecter et lutter contre toute nouvelle forme de criminalité sur internet.

**5. Quelle est l'estimation de la valeur de produits stupéfiants qui s'échange annuellement dans le canton, et quelle proportion se fait à présent via les cryptomonnaies ?**

Les outils statistiques ne permettent pas d'estimer la valeur des produits stupéfiants qui s'échange annuellement dans le Canton du Jura. La SPC (statistique policière suisse de la criminalité) recense les affaires annuelles de stupéfiants dénoncées sur notre territoire. Cette statistique résume également les quantités de drogues saisies et/ou consommées (<https://www.jura.ch/DIN/POC/Statistiques-annuelles-et-informations-mensuelles/Criminalite-Annuel/Statistiques-de-la-criminalite.html> ). Sur la base de cette statistique, la proportion de « deal » réalisée via les cryptomonnaies est infime, voire nulle à ce jour.

En conclusion, le Gouvernement constate que la Police cantonale et les instances judiciaires cantonales n'ont pas identifié de trafic de stupéfiants qui s'effectuent sur le territoire cantonal via les automates des CFF, par l'utilisation de cryptomonnaies.

Delémont, le 24 août 2021

Certifié conforme par la chancelière d'Etat

Gladys Winkler Docourt

*l.a.*

